

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 11 (1923)

Heft: 174

Artikel: Femmes universitaires

Autor: Schaetzel, Mariette

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257885>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Si les nouvelles citoyennes ont ainsi surpassé les espoirs qu'on plaçait dans leur collaboration, elles peuvent d'autre part se prévaloir avec satisfaction de ce que huit d'entre elles feront partie du Parlement. Ce chiffre est inférieur à celui des membres féminins de la dernière Assemblée nationale — mais ce n'est là aucunement une marque d'insuccès. Le nombre des mandats ayant été réduit par raison d'économie, celui des candidates devait tout naturellement s'en ressentir. La défaite des partis moyens, en particulier des pangermanistes, a été cause que quelques candidatures féminines sont restées sur le carreau. L'une des représentantes du parti socialiste, M^{me} Thérèse Schlesinger, s'est retirée de la vie politique. Restent comme membres féminins du nouveau Parlement : Adelheid Popp, Emmy Freundlich, Anna Boschek, Gabrielle Proft, Amélie Seidel, toutes élues à Vienne, Julia Rauscher, nommée à Wiener-Neustadt, et Marie Tusch, députée de Carinthie. Les femmes du parti chrétien-social seront représentées par Olga Rudel-Zeynek, de Graz. Les autres candidates proposées ont été victimes de l'ignorance des dirigeants de partis qui n'ont pu, en établissant les listes de candidats, se résoudre à donner aux femmes des places favorables. Neuf femmes, six socialistes et trois chrétiennes-sociales, ont été élues au Landtag de Vienne, qui remplit aussi les fonctions de Conseil communal et devait être renouvelé en même temps que le Parlement.

L'Autriche va donc entrer dans une nouvelle phase de vie parlementaire. Puisse cette période de quatre années, en dépit de toutes les résistances, être marquée par la stabilisation définitive de l'Etat et le relèvement de la prospérité nationale.

(Traduit par M^{lle} C. Haltenhoff).

Gisela URBAN.

Les femmes et la chose publique

Il nous revient que plusieurs de nos lectrices genevoises ont regretté que le *Mouvement* n'ait pas publié, avant les élections législatives qui ont si fort agité l'opinion publique, un de ses articles accoutumés : *Femmes électrices, comment voteriez-vous dimanche ?*

Nous sommes très heureuses de ce regret qui nous prouve combien est utile la tâche d'éducation civique et politique que nous nous efforçons d'accomplir parmi les femmes. Mais, en général, nous réservons ces articles aux votations fédérales qui intéressent nos lectrices de toute la Suisse, la place nous manquant absolument pour examiner la politique particulière des trois cantons romands en tout cas, et même de quatre cantons, un joli chiffre de nos abonnées se recrutant dans le Jura bernois. Et d'autre part, nous nous attachons de préférence aux *votations* plutôt qu'aux *élections*, préférant renseigner nos lectrices sur des *idées* plutôt que sur des *personnes*. Il est vrai que dimanche à Genève la formation du nouveau groupement de défense économique, qui a provoqué l'émiettement des partis de droite, touchait à des questions de politique générale : aussi nous efforcerons-nous, si cela est possible, de publier sans trop tarder une étude sur les partis politiques en Suisse pour donner satisfaction à ces demandes.

En parlant de Genève, mentionnons une bonne nouvelle féministe : l'enterrement du fameux projet de loi sur la mise à la retraite des institutrices mariées à un fonctionnaire ! En tour de préconsultation, une seule voix s'est élevée en sa faveur, celle de son auteur ! et même certains députés qui s'étaient auparavant déclarés partisans de cette mesure ont été parmi les plus ardents à la combattre ! Par courtoisie, toutefois, envers

l'initiateur, le projet de loi a été renvoyé à une Commission ; mais comme le dit initiateur, M. Jacques Bonnet, avait refusé toute candidature au Grand Conseil de 1923-1926, voilà institutrices et féministes tranquilles — à moins que quelque malavisé parmi les nouveaux venus n'aille déterrer ce projet maintenant orphelin dans le tiroir aux vieilleries. Bravo à nos anciens députés ! et bravo à nos institutrices, pour leur énergique et intelligente campagne dont elles recueillent maintenant la moisson.

E. Gd.

Femmes universitaires

En 1919, un certain nombre de déléguées d'associations nationales de femmes universitaires des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et du Canada se réunissaient à Londres dans le but d'étudier la formation d'une Fédération internationale. L'objet de cette Société mondiale devait être de créer des liens d'amitié entre les femmes diplômées des Universités, de s'occuper de leurs intérêts et de développer entre leurs pays la sympathie et l'entraide.

Il est réjouissant de constater les résultats du travail de l'*International Federation of University Women*. Au premier Congrès, tenu en juillet 1920, quinze pays étaient représentés. Les statuts furent adoptés et la Fédération organisée. Il fut décidé de réunir chaque année un Conseil composé du Bureau international et d'un délégué pour chaque pays, et tous les deux ans un Congrès où les associations internationales enverraient une déléguée par 200 membres. En 1922, le Congrès de Paris réunissait 3 à 400 personnes. Le prochain Congrès, fixé au 26 juillet 1924, se tiendra à Christiania. Actuellement les 18 nations suivantes font partie de la Fédération : les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, la France, l'Espagne, la Hollande, les Indes, la Norvège, la Suède, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Tchécoslovaquie, le Danemark, la Finlande, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud.

La Fédération réalise ses buts de relation et d'entraide d'une manière fort pratique. 1° Les membres qui voyagent sont recommandés aux associations locales, dont elles reçoivent tous les renseignements utiles. Elles sont mises en relation avec les personnes qu'elles désirent connaître. Où cela est possible, un local offrira aux sociétaires un centre de ralliement où elles pourront prendre contact, échanger leurs différentes manières de voir et former des liens amicaux entre personnes de même culture. Dans les grands centres, elles trouveront même des maisons internationales, où elles pourront habiter pendant le temps où elles poursuivront leurs études. De telles maisons existent déjà à Washington, à New-York, à Philadelphie, et les Américaines en ont même créé une à Paris, rue de Chevreuse. Celle-ci sert à la fois de résidence à environ 50 pensionnaires, de cercle à la Fédération internationale, et de local à la Société de rapprochement universitaire (branche française de la Fédération). Chaque mois, les femmes universitaires de France y réunissent et y invitent les membres des autres nations séjournant à Paris. De son côté, la Fédération britannique réalise un vaste projet ; elle réunit des fonds pour acheter une propriété historique, le superbe bâtiment gothique de Crosby Hall, situé dans le quartier de Chelsea à Londres. A ce bâtiment sera adjointe une aile d'habitation où les femmes universitaires de tous les pays appartenant à la Fédération pourront se rencontrer pendant leur séjour à Londres.

2° Une autre activité de la Fédération consiste à créer des

bourses d'études et des prix récompensant des travaux scientifiques ou d'érudition. Les bourses sont décernées par les Associations nationales à des candidates élues par un jury. Certaines bourses permettent d'étudier dans un pays désigné, d'autres laissent la liberté de choisir l'endroit où l'on veut poursuivre ses études.

3° La Fédération s'occupe également d'échanges de livres et de journaux scientifiques.

4° Elle étudie l'équivalence des diplômes étrangers, ceci en vue d'une autre branche d'action : l'échange des professeurs et des étudiants.

5° La Fédération cherche à coopérer avec toutes les associations et groupements internationaux qui ont des buts analogues aux siens. Ainsi, elle est en rapport avec la Commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations. La vice-présidente de la Fédération, M^{lle} Mespoulet, déléguée auprès de la première réunion de cette Commission en août 1922, a été reçue par son président, M. Bergson, et a obtenu que la Fédération internationale soit représentée aux Congrès des Universités étudiant les questions d'échanges universitaires et d'équivalence de diplômes. La Fédération coopère également avec l'Institut d'Education internationale, avec les Universités et les autres sociétés nationales déjà instituées s'occupant de bourses ou d'échanges de professeurs. Elle fait en sorte que les femmes universitaires aient leur place dans les échanges.

Voilà les grandes lignes de l'activité de la Fédération internationale. Quant aux détails, ils sont laissés à l'initiative des associations nationales. Une démarche intéressante de la branche anglaise mérite encore d'être signalée. En s'affiliant à un Comité consultatif d'organisations féminines créé par Lady Astor, la Fédération britannique s'est mise en relation avec les trois femmes membres du Parlement. A cette occasion, différentes mesures parlementaires améliorant la situation de la femme et de l'enfant furent considérées comme rentrant dans le cadre de la Fédération.

N'est-ce pas un bel idéal que cette Ligue mondiale, dont le but est de s'entr'aider, de se rencontrer sur un terrain d'intérêts communs, d'apprendre à se connaître mieux et de chercher à comprendre chez les autres ce qui va à l'encontre de sa mentalité propre ? Et n'est-il pas regrettable que notre pays n'en fasse pas encore partie ?

Il est vrai que la Suisse pendant ces quatre années n'a pas été complètement étrangère à ce mouvement. Quelques universitaires bernoises avaient correspondu avec la Fédération internationale. Elles avaient pu, à plusieurs reprises, se rendre utiles à des sociétaires de passage en Suisse, recommandées par la secrétaire internationale. D'un autre côté, des Suissesses avaient été reçues à Londres et pilotées de la même manière. Ces quelques rapports avec la Fédération étaient déjà une preuve de son utilité. Aussi suffit-il d'une suggestion venant de Genève pour qu'une assemblée fût convoquée à Berne en vue d'un groupement suisse.

Cette assemblée eut lieu le 31 octobre. Partout, l'idée de la Fédération avait été accueillie avec sympathie et intérêt. Un grand nombre de femmes universitaires, juristes, médecins, professeurs, etc., parmi lesquelles deux Genevoises, avaient trouvé le temps de venir entendre parler de la Fédération. En outre, plusieurs messages exprimèrent les regrets des absentes. La discussion eut surtout comme objet l'organisation de la Société suisse. Devait-on former une seule branche nationale à laquelle chaque membre adhérerait individuellement, ou était-il préférable de créer des sections locales ? L'esprit fédératif suisse l'em-

porta et la seconde proposition fut adoptée. La deuxième partie de la réunion fut consacrée à fonder une Section bernoise.

A Genève, on attendait les nouvelles de Berne pour créer, deux jours plus tard, une Association genevoise. Neuchâtel, de son côté, travaille en vue d'une prochaine assemblée. En outre, on fait des démarches pour créer des groupements à Lausanne, Fribourg, Zurich et Bâle. C'est après la fédération de ces sociétés locales en une Association suisse que la demande d'adhésion à la Fédération internationale pourra se faire.

D^r MARIETTE SCHAETZEL.

S'adresser actuellement pour tous renseignements : à Berne à Frl. D^r Grütter, Schwartztorstrasse, 20, et à Genève à M^{me} Schreiber-Favre, avocate, 1, avenue de Gallatin.

L'assurance-vieillesse et ses perspectives¹

(Suite et fin.)

En Suisse, les cantons de Neuchâtel en 1908 et de Vaud en 1907 ont institué des Caisses de retraite populaires, basées sur le principe de la mutualité libre encouragée par l'Etat, à peu près selon le système qui prévaut en Belgique et qui semble jusqu'ici convenir à la mentalité romande. Dans le canton de Glaris, au contraire, existe depuis 1919 une caisse d'assurance-vieillesse obligatoire, qui fonctionne de façon tout à fait satisfaisante.

En 1889 déjà, le Conseil fédéral s'était engagé à travailler à la réalisation des assurances sociales sur le terrain fédéral, dès que les études préliminaires seraient assez avancées. L'assurance-maladie et l'assurance-accidents, jugées plus urgentes, ont abouti en 1911. Restait à instituer l'assurance-vieillesse. Survint la guerre et avec elle l'arrêt de tout travail social ne se rattachant pas directement au fléau déchainé. Tout de suite après l'armistice, en 1918, la question fut reprise. M. Otto Weber, de Saint-Gall, développa au Conseil National une motion demandant au Conseil fédéral d'étudier la possibilité d'une Caisse fédérale d'assurance-vieillesse et invalidité, ou éventuellement d'allouer des subventions à des Caisses cantonales dans le même but. Et M. Ryser, du Jura bernois, déposa l'interpellation suivante : « Quand le Conseil fédéral sera-t-il en mesure de présenter aux Chambres un message concernant l'assurance-vieillesse ? » La motion Weber ayant été acceptée sans opposition, M. Schulthess, chef du Département d'Economie publique, répondit : « J'espère que l'article constitutionnel pourra être présenté aux Chambres en juin prochain. » C'était le 5 décembre 1918.

Une grande Commission extraparlamentaire d'experts fut nommée pour discuter l'introduction de l'assurance-vieillesse et invalidité. Pour la première fois, ô nouveauté ! en faisaient partie quatre femmes, déléguées par la Société suisse d'Utilité publique, l'Association suisse pour le Bien du Soldat, la Ligue suisse des Femmes catholiques, et l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. Cette Commission siégea en mars 1919. Malgré leur intérêt, il serait beaucoup trop long de donner ici, même un aperçu succinct de ses délibérations ; elle fut unanime à voter l'obligation à l'assurance-vieillesse pour toute la population suisse à partir de l'âge de 18 ans et, à une forte majorité, donna la préférence à une assurance avec contributions versées par les assurés, plutôt qu'à une assistance servie aux vieillards nécessiteux par les pouvoirs publics.

Cette conception, nous l'avons vu, plus morale et plus digne de l'assurance, avait encore l'avantage d'aider à sa réalisation financière en diminuant la charge de l'Etat de tous les versements effectués par les assurés. On calcule qu'ils pourraient représenter la moitié environ des fonds nécessaires. Car la grosse difficulté qui, jusqu'ici, a été l'insurmontable obstacle à la réalisation de l'assurance-vieillesse, c'est, hélas ! la difficulté financière. Les chiffres de 80, 100, 150, 200 millions même, furent articulés. Or, dans les conditions économiques de notre pays en 1918 (qui ne sont guère améliorées depuis

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 2 novembre 1923.